

La rentrée des classes de MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 s'effectuera à 8h30 **le lundi 4 septembre 2023**

## MEMO DE RENTREE

Les enfants de TPS et PS seront accueillis le même jour à partir de 9h.

Garderie, cantine, étude sont assurées dès la rentrée

**LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS SONT A DEPOSER DANS LA BOITE AUX LETTRES DE L'ECOLE AU PLUS TARD LE 24 AOUT** accompagnés d'une enveloppe format 21x 29.7 affranchie à 1,60 € avec noms et adresse (sauf pour les CM2)

### A noter !

Site de l'école : <http://www.ecole-privee-saint-pierre-nancy.fr/>  
N'hésitez pas à le consulter souvent, toutes les actualités de l'école et photos sont mises à jour régulièrement.

Téléphone de l'école : 03 83 35 39 14 courriel : [ecole.pierre2@gmail.com](mailto:ecole.pierre2@gmail.com)

### Equipe enseignante

TPS/PS/MS Mme Sylvie LASSYMAKONE / un suppléant pour la journée de direction

MS/GS Mme Mary GODMEL / un suppléant

GS/CP Mme Cécile Remy

CP/CE1 Mme Catherine Lubineau et Mme Stéphanie KNAP

CE1/CE2 Mme Claire MICHALAK

CE2/CM1 Mme FETZER Anne-Sophie

CM2 Mme Anne MATHIS

Maître E : Mme Emeline Gérard

### PERISCOLAIRE

Les inscriptions au périscolaire se font de deux manières :

- Au forfait (cf . Règlement financier)
- Occasionnellement (que ce soit pour la cantine, la garderie ou l'étude occasionnelle, une information le matin même auprès des enseignantes est seulement nécessaire).

**Les règlements des factures doivent essentiellement se faire par virement.**

### Horaires scolaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h30-11h40 et 13h30-16h35

Accueil 8h20 (dans la classe) et 13h20 (dans la cour)

Garderie du matin de 7h30 à 8h20

Garderie du soir de 16h30 à 18h30 (maternelles et CP uniquement)

**Pour le respect des enfants et du personnel d'encadrement, nous vous remercions d'être vigilants sur les horaires.**

Etude de 16h45 à 17h45

(A partir du ce1)

### Assurance scolaire

L'OGEC (l'organisme de gestion de l'école) contracte une assurance responsabilité civile individuelle accident pour tous les élèves de l'école auprès de la mutuelle St Christophe.

Ceci afin que chaque élève bénéficie d'une même couverture pour toutes les activités scolaires (et extra scolaires).

Cette assurance fait partie du contrat de scolarisation de l'école .( article 5 : Assurances).

A partir du moment où l'enfant suit sa scolarité à l'école St Pierre, les parents s'engagent à respecter ce contrat.

*Si vous avez souscrit une assurance responsabilité civile individuelle accident auprès d'un assureur personnel, sachez que vous pouvez la résilier.*



